



Dossier d'adhésion Membre Associé 2010-2011



Conseil québécois du loisir
4845, av. Pierre-De Coubertin
C. P. 1 000, Succ. M
Montréal, Québec H1V 3R2
Tél. : 514 252-3132 poste 3624
Télec. : 514 252.30.24
infocql@loisirquebec.com
www.loisirquebec.com



TABLE DES MATIÈRES

PAGES

1. MEMBRE ASSOCIÉ	3
1.1. Procédures d'adhésion	3
1.2. Critères d'admissibilité	3
1.3. Droits et devoirs des membres	3
1.3.1 Droits	3
1.3.2 Devoirs	3
1.4. Avantages	3
1.4.1 Avantages des membres	3
1.5. Cotisation	4
1.6. Liste des pièces à fournir	4
1.7. Règlements généraux	4
1.8. Formulaire d'adhésion	5

1. Membre Associé

1.1. Procédures d'adhésion

L'Association québécoise du loisir municipal, (AQLM) ou l'unité régionale de loisir et de sport (URLS) qui désire devenir membre Associé, doit compléter et transmettre sa demande d'adhésion, présentée conformément à la politique d'adhésion, accompagnée du montant de cotisation déterminé par le conseil d'administration. La demande d'adhésion comme membre Associé, présentée par l'AQLM ou l'URLS, doit être acceptée à ce titre par le comité exécutif avant son entrée en vigueur.

1.2. Critères d'admissibilité

Le membre Associé de la personne morale est l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) ou une Unité régionale de loisir et de sport.

- a) Être l'AQLM; ou
- b) Être une URLS; et
- c) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

1.3. Droits et devoirs des membres

2.3.1 Droits

- a) Déléguer deux personnes aux assemblées générales;
- b) Pour l'AQLM, un siège réservé au CA;
- c) Pour les URLS, deux sièges réservés au CA;
- d) Droit de parole à toute assemblée des membres;
- e) Participer aux comités et aux groupes de travail;
- f) Avoir accès aux services offerts à cette catégorie de membres.

2.3.2 Devoirs

- a) Favoriser la participation de son organisme et de ses membres dans les différentes activités organisées par le Conseil;
- b) Promouvoir les activités et transmettre l'information du Conseil auprès de son réseau;
- c) Répondre aux demandes d'informations.

1.4. Avantages

1.4.1 Avantages des membres

1. Réception d'informations privilégiées sur le loisir et du bulletin Organismes en action.
2. Participation aux travaux de recherches, comités et groupes de travail touchant des enjeux communs.
3. Diffusion de vos informations, vos offres d'emplois et de stage et hyperlien vers votre site Internet sur le site Internet du CQL.*
4. Inscription dans les répertoires des membres.
5. Participation aux projets, événements et activités de promotion.
6. Utilisation du logo du CQL sur votre site Internet et dans vos principales publications.
7. Accès aux centres de documentation sur le loisir et sur l'éthique et l'intégrité des personnes.

8. Accès à des tarifs préférentiels lors d'événements organisés par le CQL et ses partenaires, selon les modalités déterminées par le CQL.

**À noter que pour profiter de ce service, vous devez fournir vos communiqués à l'équipe du Conseil québécois du loisir, qui se réserve le droit de diffusion.*

1.5. Cotisation

La cotisation des membres est établie par le conseil d'administration et est payable annuellement.

Catégories de membre	Coût du membership	TPS 5%	TVQ 7.5%	Montant total
Membre Associé	75.00\$	3.75\$	5.91\$	84.66\$

1.6. Liste des pièces à fournir

Pièces	Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Formulaire d'adhésion (2.8)	X	X
Lettres patentes	X	
Règlements généraux	X	
Résolution du conseil d'administration	X	
Enregistrement de la personne morale	X	
Rapport annuel d'activités	X	X
États financiers	X	X
Logo en format électronique de l'organisme	X	
Photos lors d'activités organisées par l'organisme*	X	X

**S'il y a lieu*

Note : Vous pouvez transmettre les pièces par courrier électronique ou par la poste.

1.7. Règlements généraux

Vous pouvez consulter les [règlements généraux](#) de la corporation pour obtenir de plus amples informations à l'adresse suivant : www.loisirquebec.com.

1.8. Formulaire d'adhésion

Le formulaire d'adhésion se trouve à la page suivante. Vous pouvez le compléter et le retourner au Conseil québécois du loisir.



4545, av. Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2
Téléphone : 514 252-3132
Télécopieur : 514.252.30.24
Site Internet : www.loisirquebec.com
Courriel : infocql@loisirquebec.com

Formulaire d'adhésion Membre Associé 2010-2011

Pièces à joindre au formulaire

Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Lettres patentes	Rapport annuel d'activités
Règlements généraux	Photos lors d'activités (s'il y a lieu)
Enregistrement de la personne morale	<i>S'il y avait des changements dans vos documents remis lors d'une première adhésion, veuillez nous transmettre les nouveaux lors du renouvellement.</i>
Rapport annuel d'activités	
Logo en format électronique	
Photos lors d'activités (s'il y a lieu)	
Résolution du conseil d'administration	

Identification de l'organisme (SVP complétez cette section en entier)

NOM : _____	Nom du (de la) président(e) : _____
Adresse : <input type="checkbox"/> 4545 ou _____	Adresse du (de la) président(e) : (si autre que celle du siège social)
_____	_____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____	Nom du (de la) permanent(e) responsable : _____
Courriel : _____	_____
Site Internet : _____	Titre de sa fonction : _____
Mois où se déroule votre assemblée générale : _____	_____

Cotisation

Membre Associé: 75 \$ + 5 % TPS + 7,5 % TVQ = 84,66 \$
 TPS N° 144098373 TVQ N° 1088757005

Nous confirmons, par la présente, que notre organisme répond aux conditions d'admission énoncées aux règlements généraux du Conseil québécois du loisir.

SIGNATURE

DATE